

# PROJET HORS TEMPS SCOLAIRE

CT-EAC

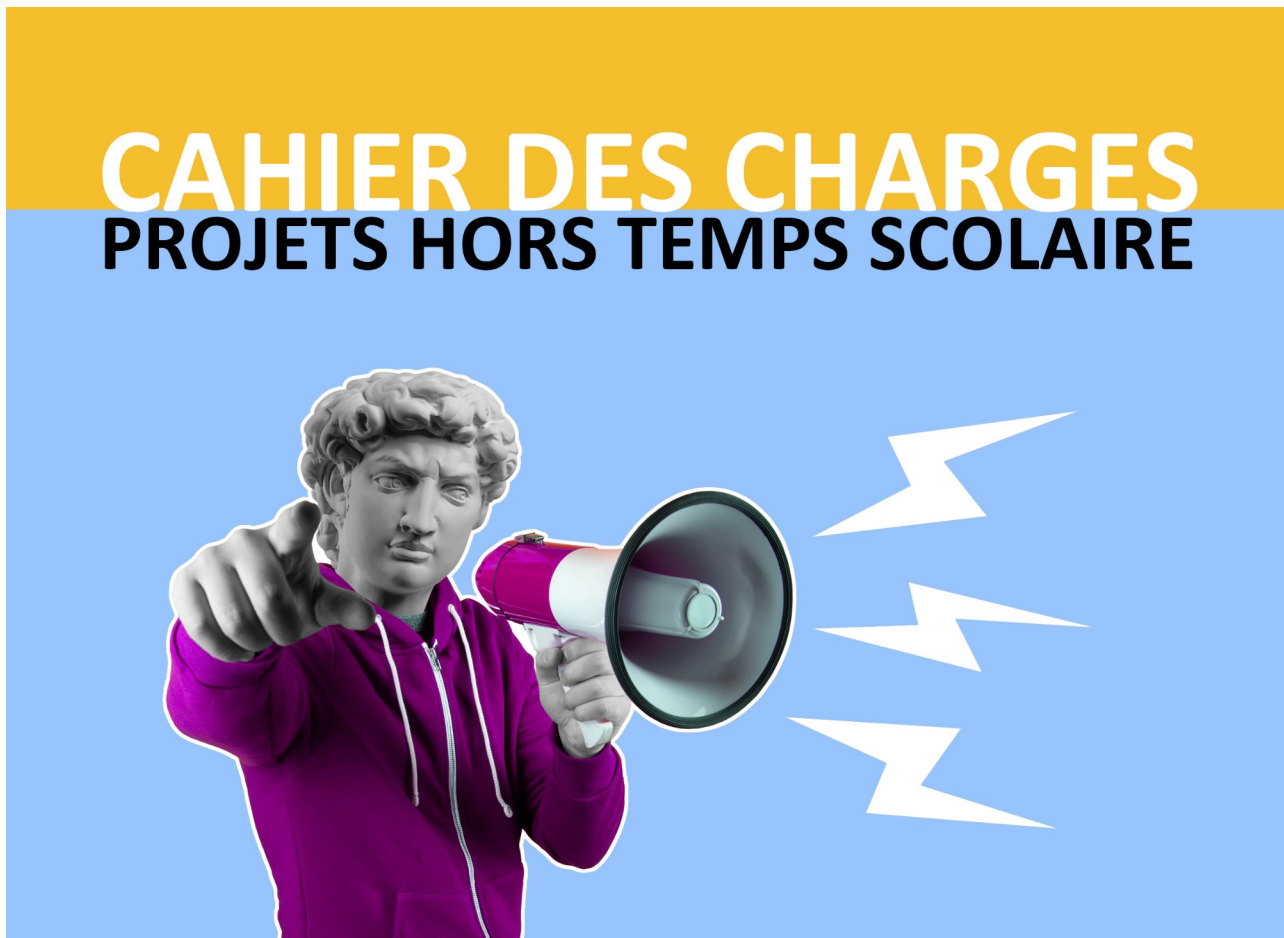
C.C COMMERCY VOID VAUCOULEURS



Commercy Void Vaucouleurs  
Communauté de Communes

L'appel à projet « hors temps scolaire » s'inscrit dans le Contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CT-EAC) cosigné par l'Académie de Nancy-Metz, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC), le Conseil Départemental de Meuse (CD55) et la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs (CC. CVV). Le CT-EAC vise à créer une dynamique collégiale durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne sur un territoire.

## CAHIER DES CHARGES PROJETS HORS TEMPS SCOLAIRE



*Textes de référence communs aux Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse & Ministère de la Culture : Circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et feuille de route 2020-2021 « Réussir le 100 % EAC ».*

(Document d'accompagnement – pour répondre à l'appel à projet HTS)

*Afin de fluidifier l'expression de nos appels à projet EAC, il sera établi que sous l'appellation :*

*- « **artiste** », est entendu :*

*Artiste et professionnel de la culture, artisan d'art, architecte, scientifique, etc... seul ou en collectif*

*- « **artistique** », est entendu :*

*L'ensemble des disciplines artistiques ainsi que l'ensemble des domaines culturels entrant dans le champ de l'EAC*

## Préambule : Le CT - EAC

---

Le CT-EAC- Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle est un dispositif national piloté par le ministère de la culture et le ministère de l'éducation nationale.

Le contrat est signé à l'échelle d'une collectivité par l'EPCI (CC. CVV), la DRAC Grand Est, L'académie Nancy Metz, le CD55.

La mise en œuvre du contrat et de son programme d'action sont coordonnés par l'EPCI via un-e coordinateur-riche CT-EAC.

## Charte de l'EAC : Les « 3 piliers »

---

Le projet doit respecter les 3 piliers.

- **« PRATIQUER »**  
S'initier à une discipline artistique à travers des temps de pratique (atelier)
- **« RENCONTRER »**  
Rencontrer les œuvres et l'artiste - Être sensibiliser à la démarche de création d'un artiste  
Fréquenter un lieu culturel - Spectacle, exposition, musée, etc.
- **« ACQUÉRIR »**  
Acquérir des connaissances ou compétences – S'ouvrir à d'autres disciplines, à d'autres horizons culturels, développer sa culture et son sens critique

### Remarque :

*Pour le pilier « rencontrer » l'idéal est que le public puisse aller à la rencontre des œuvres et de l'artiste en situation à travers une sortie dans un lieu de culture : visite d'un atelier d'artiste, exposition, musée, salle de spectacle, site patrimoniale, etc.*

*Si la mise en œuvre d'une sortie culturelle n'est pas envisageable, alors l'artiste pourra proposer une rencontre du public avec ses œuvres sur place, dans le lieu d'accueil du public : démonstration, exposition, spectacle.*

## Champs culturels de l'EAC

---

- Arts plastiques et visuels
- Arts du spectacle vivant (musique, théâtre, cirque)
- Patrimoine, archive, archéologie, histoire de l'art
- Architecture
- Culture scientifique
- Lecture, littérature
- Journalisme, éducation aux médias
- Cinéma, audiovisuel

## Volume d'heures d'intervention artistique

---

Le CT-EAC (crédit DRAC) peut financer chaque année 160h d'interventions artistiques pour des actions en « hors temps scolaire », ce qui à titre indicatif correspond à 8 projets « type » de 20h chacun.

### **Nombre d'heures d'intervention artistique par projet : 10h à 30h**

Chaque projet est unique, avec des spécificités propres à la discipline artistique, au type de public, au nombre de personnes bénéficiaires et nécessite un nombre d'heures adapté.

#### Exemple (pour 20h) :

*Si vous souhaitez faire intervenir 2 artistes en même temps, le nombre d'heures d'intervention effective dont bénéficie le public diminue donc de moitié.*

*10h avec 2 artistes en même temps, ou lieu de 20h avec 1 artiste.*

*Vous pouvez également faire intervenir différents artistes seuls, sur des temps différents.*

*10h avec un artiste 1 + 10h avec un artistes 2, etc....*

#### Remarque – Demande exceptionnelle :

*Pour toute demande exceptionnelle (exemple un projet de très grande envergure nécessitant plus de 30h), prendre contact avec le coordinateur CT-EAC.*

## L'artiste

---

Le ou les artistes doivent avoir une activité de création de moins de trois ans et vivre de leur activité d'artiste.

Sera automatiquement refusé tout projet avec un artiste employé à temps plein sur une autre activité.

Un CV et/ou book ainsi que tout autre élément permettant de se rendre compte de l'activité de l'artiste devront être joints au formulaire d'appel à projet HTS.

## La subvention CT-EAC

---

La subvention CT-EAC comprend :

- part DRAC = 60€/h d'intervention
- part CD55 = 15 % du budget total du projet
- part CC. CVV = 15 % du budget total du projet

Le reste à charge devra être pris par le porteur de projet (celui qui fait la demande de subvention).

## Exemples de budget

### Exemple 1 : Projet de 20h avec beaucoup de frais.

Dépenses		Recettes	
Salaire artiste 20h	1200€	DRAC	1200€
Frais artiste <i>déplacement, restauration (hébergement)</i>	500€	CD 55 (15% budget total)	525€
Autres frais de fonctionnement  <i>Peut inclure :</i> - matériel - frais de déplacement du public - billetterie de spectacle ou d'entrée musée (ou autres) - achat de spectacle - frais de restitution - prestation artistique ou technique exceptionnelle	1800€	CC CVV (15% budget total)	525€
		Porteur de projet (établissement)	1250€
<b>total</b>	<b>3500€</b>	<b>total</b>	<b>3500€</b>

### Exemple 2 : Projet à 30h avec peu de frais.

Dépenses		Recettes	
Salaire artiste 30h	1800€	DRAC	1800€
Frais artiste <i>déplacement, restauration (hébergement)</i>	800€	CD 55 (15% budget total)	420€
Autres frais de fonctionnement  <i>Peut inclure :</i> - matériel - frais de déplacement du public - billetterie de spectacle ou d'entrée musée (ou autres) - achat de spectacle - frais de restitution - prestation artistique ou technique exceptionnelle	200€	CC CVV (15% budget total)	420€
		Porteur de projet (établissement)	160€
<b>total</b>	<b>2800€</b>	<b>total</b>	<b>2800€</b>

#### Remarque - valorisation :

Le porteur de projet peut valoriser certains postes, en dépense et recette, quand il les prend en charge directement : Repas artiste : 15€ / personne / par repas ; hébergement 70€ / personne / nuit ; autre...

Exemple : un artiste qui reste 5 jours consécutifs dans l'établissement pour un projet de 30h.  
4 x nuit à 70€ + 5 x 2 repas à 15€ = 280€ + 150€ = 430€

## Calendrier

---

Mise en œuvre du projet : Année N, à partir de janvier

Instruction du projet : Année N-1

- **15 août : Date butoir de réception du formulaire d'appel à projet (demande de subvention CT-EAC) hors temps scolaire.**
- Période mi août à mi octobre : instruction des projets, comité technique
- Mi-octobre : Comité de pilotage - validation du programme d'action.

Vous recevrez une réponse officielle quant à la validation de votre projet dans la courant de la deuxième quinzaine d'octobre.

## Contacts

---

### CC. Commercy Void Vaucouleurs

#### Coordinateur CTEAC

Également en charge de coordination de l'école de musique et des arts, et de la programmation culturelle

Alexandre Rochette - [coordination-ema.cc-cvv@orange.fr](mailto:coordination-ema.cc-cvv@orange.fr)

EMA / Maison des services 22 rue Louvière 55190 Void-Vacon

### DRAC Grand-Est, site de Metz

Conseillère Action Culturelle et Territoriale pour les départements des Vosges et de la Meuse

Anaïs GUEDON - [anaïs.guedon@culture.gouv.fr](mailto:anaïs.guedon@culture.gouv.fr)

### Conseil départemental de Meuse

Responsable du service Affaires Culturelles

Nathalie Meunier

